

21 JUILLET 2025 —  
— 28 JUILLET 2025



**EPYG**  
EUROPEAN PARA  
YOUTH GAMES  
GROW \ ASPIRE \ PLAY

**JEUX EUROPÉENS PARALYMPIQUES  
DE LA JEUNESSE - ISTANBUL 2025**

**GUIDE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE**

L'ÉQUIPE DE FRANCE REMERCIE SES PARTENAIRES  
POUR LEUR ENGAGEMENT.

Partenaires Mondiaux



Partenaire Officiel



21 JUILLET 2025 —  
— 28 JUILLET 2025



**JEUX EUROPÉENS PARALYMPIQUES  
DE LA JEUNESSE - ISTANBUL 2025**

**GUIDE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE**



**MARIE-AMÉLIE LE FUR**  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ PARALYMPIQUE  
ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)

## ÉDITO



Chers athlètes,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre sélection aux Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse (EPYG). Cette sélection vient saluer les résultats de votre saison sportive, et représentera, pour nombre d'entre vous, une première étape de votre parcours international paralympique. Vous êtes 39 jeunes athlètes à représenter la France lors de cette compétition multisports où 5 disciplines sont représentées : para athlétisme, para natation, para judo, para tennis de table et basket fauteuil.

Lors de la précédente édition des EPYG, en 2023, la France s'est hissée à la 2ème place au classement des nations européennes. Ce résultat nous engage à maintenir collectivement un niveau d'exigence élevé.

Nous attendons de vous rigueur et comportement irréprochable, tant sur les lieux de compétition que de vie commune, et surtout n'oubliez pas de prendre du plaisir dans ce que vous faites. Ne voyez pas ces Jeux comme une finalité, mais comme une étape de formation dans votre parcours de para-athlète. Vous y découvrirez ce que signifie évoluer dans un environnement de

compétition internationale : le rythme, les repères, les exigences, et aussi le plaisir du collectif et le goût de l'effort partagé. Vous y croiserez d'autres jeunes athlètes européens engagés comme vous. Soyez ouvert aux échanges, aux actions de sensibilisation et aux conseils qui vous seront prodigués et qui, j'en suis persuadée, seront riches en apprentissages. Ce moment est le vôtre, vivez-le pleinement, avec sérieux et passion.

Sachez également que toute l'équipe d'encadrement sportive et extra-sportive - le CPSF, les fédérations Handisport, Sport adapté et Judo - sera mobilisée à vos côtés pour vous accompagner dans les meilleures conditions au service de votre réussite.

Ces Jeux peuvent aussi constituer un véritable tremplin : certains athlètes des précédentes éditions se sont révélés par la suite, jusqu'à être sélectionnés et médaillés aux Jeux Paralympiques, notamment aux Jeux de Paris 2024 dont les performances sportives ont été remarquables.

Chers athlètes, je suis convaincue de votre engagement, sérieux et enthousiasme.

Belle compétition à toutes et à tous !



**CPSF**



**Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive à destination des personnes en situation de handicap. À ce jour, il compte 51 fédérations membres.**

**Le CPSF poursuit une double mission :**

- La constitution et la direction de l'Équipe de France aux Jeux Paralympiques d'hiver et d'été, aux Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse (EPYG) et aux Deaflympics.
- L'animation, la coordination et la représentation des fédérations sportives membres du CPSF pour développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

**Le CPSF est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Il a été créé en 1992. Il est membre du Comité Paralympique International (IPC) et du Comité Paralympique Européen (EPC), au sein desquels il représente la**

**France. Cette légitimité internationale est complétée, depuis le 27 novembre 2015, par une reconnaissance du rôle CPSF dans la loi.** Le CPSF est également membre fondateur du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes Françaises 2030 et de l'Agence Nationale du Sport.

Selon les termes de sa charte éthique, le CPSF conduit son action, convaincu que *« la pratique d'une activité physique et sportive est possible et souhaitable pour les personnes en situation de handicap. Elle nécessite une prise en compte différenciée, en fonction des besoins particuliers de chacun.e, afin qu'elle ne puisse, en aucun cas, constituer un risque physique ou psychique pour elle-même. Elle doit être un facteur de bien-être physique, psychique et social. Elle doit conduire l'individu à mieux mesurer ses propres capacités, à se fixer des objectifs, et constitue un appui dans l'autonomisation des personnes. Elle doit permettre à chaque individu de ne plus faire du handicap l'élément central de son identité et ainsi amener la société à ne plus percevoir le handicap comme la caractéristique première d'une personne. »*

# PRÉSENTATION DES FÉDÉRATIONS



**FFH**

La Fédération Française Handisport (FFH) œuvre au développement, à la promotion et à l'animation des activités sportives destinées aux personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel.

**Première fédération inclusive de France**, la FFH est reconnue d'utilité publique et membre active du CNOSF et du CPSF, par délégation du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

**Forte de plus de 50 disciplines existantes sur le territoire** – qu'il s'agisse de sports de compétition ou de loisirs – la

Fédération propose une offre riche et diversifiée, incluant la gestion déléguée de 23 disciplines parasportives (dont 16 figurent au programme des Jeux Paralympiques, 11 en été et 5 en hiver).

**Avec plus de 35 000 licenciés répartis dans plus de 1 500 clubs affiliés** et soutenue par un réseau de plus de 100 comités territoriaux, elle déploie ses actions sur de nombreux terrains : sport nature, haut niveau, formation, détection, accompagnement des jeunes...



## FFSA

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) organise et développe la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme. Avec plus de **66 000 licenciés**, 18 ligues, 94 comités départementaux, **1600 clubs**, 80 disciplines et plus de **3 000 événements annuels** dont **30 championnats de France**, la FFSA permet la pratique sportive compétitive comme non compétitive.

Parmi les disciplines proposées, neuf sont reconnues de haut niveau : six non paralympiques (para basket, para cyclisme, para football, para ski alpin, para ski nordique, para tennis adapté) et trois paralympiques (para athlétisme, para natation, para tennis de table adapté), ce qui permet la participation des sportifs Sport Adapté aux compétitions internationales IPC/EPC comme les Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse (EPYG).



## FFJDA

La Fédération Française de Judo compte plus de **580 000 licenciés** répartis dans près de **5 700 clubs** sur tout le territoire. Elle s'engage depuis plusieurs années dans le développement du para judo, en favorisant l'inclusion et l'accès à la pratique pour tous. Forte de ses valeurs éducatives et citoyennes, la fédération accompagne les jeunes judokas vers le haut niveau, en particulier à travers des événements majeurs comme les European Para Youth Games.

Participer aux EPYG témoigne de la volonté de France Judo de soutenir les parcours d'excellence pour les jeunes en situation de handicap.



# EPYG 2025



La 7<sup>ème</sup> édition des Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse (EPYG) se tient du 21 au 28 juillet 2025 à Istanbul, en Turquie.

Les EPYG marquent le début d'un voyage pour les athlètes paralympiques. Cette compétition regroupe 31 nations. Elle a pour premier objectif de permettre aux athlètes de se mesurer à une concurrence qu'ils ont peu l'habitude de côtoyer, tout en leur permettant de découvrir, à petite échelle, le contexte et les conditions d'une grande compétition sportive.

C'est un rendez-vous clef, l'une des premières étapes pour les jeunes athlètes dans leur parcours sportif, pour se préparer à viser les championnats européens et mondiaux, voire, un jour, les Jeux Paralympiques.

Cette nouvelle édition compte un nombre record de 9 disciplines. Pendant 3 jours de compétition, 800 jeunes athlètes issus de 31 nations sont présents.

La délégation française est composée de 39 jeunes athlètes engagés dans 5 disciplines (para athlétisme, basket fauteuil, para judo, para tennis de table, para natation). Trois fédérations sont représentées, la Fédération Française Handisport (FFH), la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) et la Fédération Française de Judo (FFJDA).

# PLAN DU SITE EPYG 2025



## ENTRÉE PRINCIPALE

L'entrée principale est utilisée pour les compétitions suivantes :

- PARA JUDO
- PARA TAEKWONDO
- BOCCIA
- PARA TENNIS DE TABLE
- GOALBALL
- PARA TIR À L'ARC

Ce point d'accès est l'entrée et la sortie de l'ensemble des spectateurs.

## POINT D'ACCÈS BUS

### DÉPÔT BUS 1 :

- PARA JUDO
- PARA TAEKWONDO
- BOCCIA
- PARA TENNIS DE TABLE
- GOALBALL
- PARA TIR À L'ARC

### DÉPÔT BUS 2 :

- PARA NATATION
- BASKET FAUTEUIL

### DÉPÔT BUS 3 :

- CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

# 01

**DÉLÉGATION FRANÇAISE**  
P.18-P.23

# 02

**LA FRANCE AUX EPYG**  
Para athlétisme P.24-P.31  
Basket fauteuil P.32-P.37  
Para judo P.38-P.41  
Para natation P.42-P.47  
Para tennis de table P.48-P.53

# 03

**AUTRES DISCIPLINES  
DES EPYG**  
Boccia P.54-P.55  
Goalball P.56-P.57  
Para taekwondo P.58-P.59  
Para tir à l'arc P.60-P.61

# 04

**RÉSULTATS PAJULAHTI  
2022**  
P.62-P.63

# 05

**ANCIENS PARTICIPANTS  
MÉDAILLES AUX JEUX  
PARALYMPIQUES**  
P.64-P.65

# 06

**PRÉSENTATION DE L'EPC**  
P.66-P.67

# 07

**LES JEUX PARALYMPIQUES**

**7.1 HISTOIRE DU  
MOUVEMENT  
PARALYMPIQUE**  
P.68-P.69

**7.2 HÉRITAGE DES JEUX DE  
PARIS 2024**  
P.70-P.71

# 08

**HANDICAP ET  
CLASSIFICATION**  
P.72-P.75

# 09

**LUTTE, VIOLENCE ET  
DOPAGE**  
P.76-P.79

# 10

**CONTEXTE LÉGISLATIF**  
P.80-P.81

# 01 DÉLÉGATION FRANÇAISE



## DÉLÉGATION FRANÇAISE



**MARIE-AMÉLIE LE FUR**  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ  
PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS



**SYLVAIN SABATIER**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



**JEAN MINIER**  
CHEF DE MISSION



**OLIVIER BUSNEL**  
CHEF DE MISSION ADJOINT

## DÉLÉGATION FRANÇAISE



**JULIE AGERON**

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION



**INÈS PASCAL**

CHARGÉE DE COMMUNICATION



**MARIE LOPEZ-VIVANCO**

PHOTOGRAPHE



## DÉLÉGATION FRANÇAISE



**CONSTANCE AMELON-PETIT**

MÉDECIN



**FRANCK CHABOUD**

KINÉSITHÉRAPEUTE



**SERVANE GUINARD LUCAS**

INFIRMIÈRE



**KEVIN LE SAUSSE**

KINÉSITHÉRAPEUTE

# DÉLÉGATION FRANÇAISE



**ROZA SOPOSKI**  
TEAM LEADER  
FFH



**FLORINE TRUFFAUT**  
TEAM LEADER  
FFSA



**JULIEN PARROT**  
TEAM LEADER  
FFJDA

# EPYG 2025





# 02 LA FRANCE AUX EPYG

## EQUIPE DE

# FRANCE



## PARA ATHLÉTISME

### Présentation :

Le para athlétisme regroupe une grande variété d'épreuves et concerne la majeure partie des types de handicaps représentés aux Jeux Paralympiques. En fonction de leur catégorie de compétition, certains athlètes pratiquent en fauteuil roulant, utilisent des prothèses, lancent à partir d'une chaise de lancer. Les déficients visuels peuvent, pour certains, être accompagnés d'un guide pour les courses ou guidés par un entraîneur pour les lancers et les sauts. Le para athlétisme est ouvert à de nombreuses catégories de handicaps physiques, visuels et mentaux.

Le programme paralympique intègre toutes les épreuves de l'athlétisme « traditionnel » hormis le saut à la perche, le lancer de marteau, les épreuves de marches et les courses d'obstacles. Toutefois, toutes les catégories n'ont pas accès à l'ensemble des épreuves.

### Le matériel spécifique :

- **Course « en fauteuil »** : matériel spécifique (cadre rigide, monté sur trois roues) et accessoires (casque et gants renforcés).
- **Lancers « en fauteuil »** : matériel spécifique de hauteur maximale réglementé, avec points de fixation et barre de saisie.
- **Pratique « debout » pour les amputés de membres inférieurs** : utilisation de prothèses spécifiques à restitution d'énergie en matériaux composites (fibre de carbone, aramide, kevlar).



# ENCADREMENT



**EMERICK CHATTEY**



**LOÏC BURNET**



**LUCAS MATHONAT**

# ATHLÈTES



**ALEXANDRE AUGUSTO**

NÉ LE 03/11/2008  
À AMIENS (80)

Cat. : T64  
Club : Amiens UCA  
Épreuves :  
• 100m  
• saut en longueur



**SASHA BARROIS**

NÉ LE 15/10/2006  
À REIMS (51)

Cat. : T20  
Club : DAC Reims  
Épreuve :  
• 400 m



**ARTHUR BELLITTO**

NÉ LE 05/02/2007  
À ALFORTVILLE (94)

Cat. : T20  
Club : Anthony Athlétisme 92  
Épreuves :  
• 800m  
• 1500m



**MILO BERNARD**

NÉ LE 05/02/2007  
À AGEN (47)

Cat. : T64  
Club : Stade Villeneuvois Athlétisme  
Épreuves :  
• 100m  
• saut en longueur  
• lancer de disque

## ATHLÈTES



Cat. : T20  
 Club : ASPTT  
 Toulouse  
 Épreuves :  
 • 800m  
 • 1500m

**RAPHAEL BOSCH**  
 NÉ LE 17/12/2006  
 À TOULOUSE (31)



Cat. : T13  
 Club : USPEG  
 Marseille  
 Épreuves :  
 • 100m  
 • 400m

**SAMY BOUAFFAD**  
 NÉ LE 27/04/2008  
 À MARSEILLE (13)



Cat. : T13  
 Club : US Talence  
 Athlétisme  
 Épreuves :  
 • 400m  
 • 1500m

**TANGUY CASSEN MAZE**  
 NÉ LE 17/02/2006  
 À PONTOISE (95)



Cat. : T20  
 Club : RC Vichy  
 Épreuves :  
 • 400m  
 • 800m  
 • 1500m  
 • saut en longueur

**FLORIANNE LANTOINÉ**  
 NÉE LE 10/09/2009  
 À AMBILLY (74)



Cat. : T63  
 Club : Athlétisme  
 Metz Métropole  
 Épreuves :  
 • 100m  
 • saut en hauteur  
 • saut en longueur

**EMILIEN PASSON**  
 NÉ LE 05/01/2007  
 À ERMONT (95)



Cat. : T37  
 Club : USA Liévin  
 Athlétisme  
 Épreuves :  
 • 100m  
 • saut en longueur

**THEOTIME MALBESIN**  
 NÉ LE 13/08/2007  
 À LENS (62)



Cat. : T36  
 Club : EDH 72  
 Épreuves :  
 • 100m  
 • saut en longueur

**MAIA STRASSER**  
 NÉE LE 23/02/2007  
 À LE MANS (72)

EQUIPE DE

FRANCE

BASKET  
FAUTEUIL

## BASKET FAUTEUIL

### Présentation :

2 équipes de 5 joueurs s'affrontent pendant 4 périodes de 10 minutes. L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points remporte le match. Le panier est à la même hauteur que pour les géants de la NBA, à 3,05 m. Pour marquer trois points, il faut shooter avant la ligne des 6,75 m, comme dans

n'importe quel match de basket. Les contacts avec l'adversaire sont plus difficilement évitables, du fait notamment de la surface au sol des fauteuils de jeu. Ils sont par conséquent plus tolérés que dans le basket debout.

### Le matériel spécifique :

En compétition, utilisation d'un fauteuil spécifique : cadre rigide à 3 ou 4 roues avec des hauteurs d'assise et des cale-pieds réglementés, des roues inclinées et une roue arrière antibascule.

## ENCADREMENT



**GUILLAUME ADIASSE**



**Corentin GUIZELIN**

## ATHLÈTES



**VICTOR BOUDIER**

NÉ LE 26/09/2007  
À DIJON (21)

Cat. : 1,5 points  
Club : JDA Dijon  
Basket Fauteuil  
Épreuve :  
• tournoi par équipe



**DAOUDA CAMARA**

NÉ LE 28/02/2008  
À PARIS (75)

Cat. : 3,5 points  
Club : Paris Basket  
Fauteuil  
Épreuve :  
• tournoi par équipe



**MARIA ERNEST-AUGUSTIN**

NÉE LE 18/01/2007  
À POISSY (78)

Cat. : 1,0 point  
Club : JDA Dijon  
Basket Fauteuil  
Épreuve :  
• tournoi par équipe



**MODESTE HOFFBECK**

NÉ LE 24/04/2005  
À LOME (TOGO)

Cat. : 4,5 points  
Club : ASHPA  
Épreuve :  
• tournoi par équipe

## ATHLÈTES



Cat. : 3,5 points  
 Club : Etoile De Charleville-Mezieres  
 Épreuve :  
 • tournoi par équipe

**JULES KOLOSA**

NÉ LE 12/08/2007  
 À VERDUN (55)



Cat. : 2,5 points  
 Club : Elan Chalon  
 Épreuve :  
 • tournoi par équipe

**ANDRÉ MASSOANGA**

NÉ LE 28/04/2005  
 À LIBREVILLE (GABON)



Cat. : 3,5 points  
 Club : Club Trégorrois Handisport  
 Épreuve :  
 • tournoi par équipe

**NATHAN POLUTELE-PRIGENT**

NÉ LE 10/03/2006  
 À NOUMÉA (988)



Cat. : 4,0 points  
 Club : CAPSAAA  
 Épreuve :  
 • tournoi par équipe

**MAUD PRUVOST**

NÉE LE 31/07/2008  
 A POISSY (78)

## ATHLÈTES



Cat. : 4,0 points  
 Club : Club Handisport Forézien  
 Épreuve :  
 • tournoi par équipe

**AXEL ROGNARD**

NÉ LE 04/08/2008  
 À GLEIZÉ (69)



Cat. : 1,0 point  
 Club : ACH Cappelle-la-Grande  
 Basket Fauteuil  
 Épreuve :  
 • tournoi par équipe

**EMERICK VERLANDE**

NÉ LE 28/04/2010  
 À LILLE (59)

EQUIPE DE


**PARA  
JUDO**

## PARA JUDO

### Présentation :

Le para judo suit les mêmes règles que le judo olympique, sauf en ce qui concerne les règles de la saisie. Lors de la compétition, le judoka déficient visuel est accompagné par l'arbitre du bord du tapis au centre de la surface de combat.

Le combat démarre avec le kumikata des deux combattants installé (Kumikata, saisie standardisée : une main à la manche, l'autre au revers de l'adversaire à chaque départ de combat ou de séquences).

### La réglementation :

Les combats durent 4 minutes pour les femmes et pour les hommes. Tous les arrêts sont décomptés. Du fait de la règle de la garde installée, l'une des spécificités du para judo tient au fait que le temps réel d'un combat peut être 2 à 3 fois supérieur qu'au niveau olympique.

L'objectif est soit de faire tomber son adversaire sur le dos ou le soumettre par une

S'il y a une rupture complète de saisie entre les deux combattants, le combat est arrêté et redémarre avec la saisie installée. Ce sport est réservé aux déficients visuels, malvoyants (J2) ou non-voyants (J1), les deux niveaux de déficiences combattent ensemble, par catégories de poids, ce qui justifie cet aménagement réglementaire.

immobilisation, une clé ou un étranglement afin de marquer plus de points que lui durant le temps de combat ou de marquer un ippon, l'équivalent du KO en boxe. La non-combativité est également sanctionnée du fait qu'elle est souvent la conséquence de la domination physique d'un combattant sur l'autre ou d'une fatigue accumulée.

# ENCADREMENT



**ALICE DUPIN**

# ATHLÈTES



**YOUN BALGOU**  
 NÉ LE 03/04/2006  
 À LANNION (22)

Cat. : J2  
 Club : AS Bourg  
 La Reine 92  
 Épreuve :  
 • -70kg



**ENZO GOMES DE ABREU**  
 NÉ LE 20/03/2007  
 À LE CHESNAY (78)

Cat. : J2  
 Club : Judo Club  
 Bretêchois  
 Épreuve :  
 • -64kg



**AURÈLE GUENERIE**  
 NÉ LE 22/07/2006  
 À TOURS (37)

Cat. : J2  
 Club : ACBB Boulogne  
 Épreuve :  
 • -81kg



**ABBA GUEYE**  
 NÉ LE 28/09/2010  
 À MONTIVILLIERS (76)

Cat. : J1  
 Club : Racing Judo  
 Club Havrais  
 Épreuve :  
 • -95kg

EQUIPE DE



PARA

NATATION

## PARA NATATION

### Présentation :

La para natation est ouverte à tous les nageurs en situation de handicap physique (S1-S10), visuel (S11-S13) ou mental (S14).

L'ensemble des styles de nage sont au programme : papillon, dos, brasse, nage libre et nages combinées (3-4 nages). Les épreuves sont réparties en fonction des différentes catégories de handicap.

### La réglementation :

Des aménagements réglementaires concernant la technique de nage, les virages ou encore le départ, peuvent être apportés en fonction du handicap du nageur. Par exemple, dans une même catégorie de handicap, il peut y avoir des positions de départ différentes en fonction du handicap du sportif (départ dans l'eau, départ assis sur le plot...).

En fonction du handicap, les nageurs peuvent être accompagnés d'un assistant qui permet une aide au départ et/ou à la mise à l'eau ainsi qu'à la sortie de l'eau. Les déficients visuels peuvent être accompagnés d'assistant(s) (appelé Tapper) qui indiquent aux sportifs l'approche du mur grâce à un système de « Tapping » (perche avec bout en mousse).

### Le matériel spécifique :

L'usage de prothèse ou de tout matériel d'assistance dans la nage est interdit. Les nageurs non-voyants (S11) ont l'obligation de nager avec des lunettes opaques.

Certains nageurs peuvent utiliser un dispositif permettant de pouvoir prendre le départ dans de bonnes conditions (sangles...).

## ENCADREMENT



VICTORIA ALEXANDER



JULIEN MOULIN



ARNAUD TARDY

## ATHLÈTES



NAWFAL BEN CHRIF

NÉ LE 17/02/2008  
À TOULOUSE (31)

Cat. : S8/SB8/SM8  
Club : Aqua  
Nat' Juvignac (34)  
Épreuves :  
• 100m dos  
• 100m papillon  
• 100m nage libre  
• 400m nage libre  
• 4x50m 4 nages



JACKSON DEMESTRE

NÉ LE 06/06/2008  
À VERDUN (55)

Cat. : S14/SM14/  
SB14  
Club : EPA Le Colibri  
Épreuves :  
• 200m nage libre  
• 100m nage libre  
• 100m dos  
• 100m papillon



SOHAN DE MUYNECK

NÉ LE 31/12/2007  
À ERMONT (95)

Cat. : SB9  
Club : Club Sportif  
Bourgoin Jallieu  
Handisport  
Épreuves :  
• 100m brasse  
• 4x50m 4 nages



EMMA PASCOT

NÉE LE 27/10/2009  
À BORDEAUX (33)

Cat. : S13/SB13/SM13  
Club : Association  
Sportive  
Ambarésienne  
Épreuves :  
• 100m papillon  
• 50m nage libre  
• 100m nage libre  
• 400m nage libre

## ATHLÈTES

**CHAMS ROCHDI**

NÉE LE 12/11/2009  
À BORDEAUX (33)

Cat. : S8/SB7/SM8  
Club : Guyenne  
HandiNages  
Épreuves :  
• 100m dos  
• 100m nage libre  
• 400m nage libre  
• 4x50m 4 nages

**JULIE VERON**

NÉE LE 25/12/2007  
À BREST (29)

Cat. : S9/SB9/SM9  
Club : Cercle des  
Nageurs de Brest  
Épreuves :  
• 50m nage libre  
• 100m nage libre  
• 400m nage libre  
• 4x50m 4 nages



# EQUIPE DE PARA PARA TENNIS DE TABLE



## PARA TENNIS DE TABLE

### Présentation :

Le para tennis de table concerne les personnes en situation de handicap physique et mental. Les matchs, en individuel ou par équipe, se déroulent en sets de 11 points, au meilleur des 5 sets.

Dans toutes les catégories où le handicap

impacte le déplacement, notamment pour les joueurs en fauteuil, la balle est prise tôt après le rebond, ce qui génère des échanges plus courts qui peuvent paraître moins spectaculaires. Mais en réalité c'est une forme de jeu très difficile à maîtriser techniquement.

### La réglementation :

Le règlement est identique au règlement du tennis de table olympique. La seule adaptation concerne le service pour les joueurs en fauteuil roulant : effet rétroactif interdit (balle qui revient vers le filet) et interdiction de servir sur les petits côtés de la table.

Enfin, en double, comme au double en tennis, les pongistes en fauteuil ne sont pas obligés

de jouer la balle chacun leur tour. Il est autorisé également d'adapter la prise en main de la raquette. Le joueur ayant des soucis de préhension peut utiliser une orthèse pour fixer la raquette à sa main ou utiliser l'aide d'une bande s'il ne peut tenir le manche seul. Enfin, pour certains joueurs debout, l'usage d'une canne ou béquille peut être autorisé par la réglementation, notamment dans les classes 6 à 8.

### Le matériel spécifique :

La pratique du tennis de table en fauteuil roulant ne nécessite pas de fauteuil spécifique, mais ce dernier doit répondre à un certain nombre de caractéristiques : disposer d'au moins 2 grandes roues et d'une petite roue et être équipé de repose-pieds de façon à ce que les pieds ou les repose-pieds ne

soient pas en contact avec le sol pendant le jeu. Les tables : identiques à celles homologuées par la FFTT, elles doivent cependant permettre l'accès aux fauteuils roulants sans gêner les jambes des joueurs, ainsi que l'accès à deux fauteuils roulants pour les parties de doubles.

## ENCADREMENT



**EMMANUEL PALUD**



**FLORIAN RAILLARD**

## ATHLÈTES



**ALEXIS BADIE**  
 NÉ LE 29/01/2007  
 À POITIERS (86)

Cat. : Classe 5  
 Club : Association Pongiste Mélusine  
 Épreuve :  
 • simple



**ELIOTT DENOVELLE**  
 NÉ LE 09/08/2010  
 À PARIS (75)

Cat. : Classe 6  
 Club : SQY PING  
 Épreuve :  
 • simple



**CLÉMENT GAMBART**  
 NÉ LE 06/08/2006  
 À SAINT-MARTIN-BOULOGNE (62)

Cat. : Classe 7  
 Club : Castel Handisport  
 Épreuve :  
 • simple



**CLÉMENT LATORRE**  
 NÉ LE 24/02/2005  
 À SAINT-JEAN DE VERGES (09)

Cat. : Classe 6  
 Club : ASPTT Toulouse  
 Épreuve :  
 • simple

## ATHLÈTES



Cat. : Classe 9  
Club : Union Sportive  
Saint Berthevin  
Épreuve :  
• simple

**THIBAUT LE DOUARON**

NÉ LE 19/08/2011  
À LAVAL (53)



Cat. : Classe 4  
Club : Marseille PTTH  
Épreuve :  
• simple

**LUC MANGOLD**

NÉ LE 22/08/2002  
À POINTE-À-PITRE (971)



Cat. : Classe 5  
Club : Handisport  
Brest  
Épreuve :  
• simple

**HUGO NOU**

NÉ LE 04/06/2007  
À BREST (29)



Cat. : Classe 2  
Club : Saint Brévin  
Tennis de Table  
Épreuve :  
• simple

**MAÉVA OLIVIER**

NÉE LE 04/10/2004  
À SAINT-NAZAIRE (44)



# 03 AUTRES DISCIPLINES DES EPYG

## ÉQUIPE DE



# BOCCIA

## BOCCIA

### Présentation :

La boccia est un sport de stratégie et de tactique qui s'apparente à la pétanque. Cette discipline est réservée aux personnes en situation de handicap se déplaçant en fauteuil roulant électrique ou manuel.

Il existe 4 catégories paralympiques BC1, BC2 et BC4 avec des joueurs à la main ou au pied et la catégorie BC3 joueurs avec une rampe et un assistant sportif.

### La réglementation :

La boccia se pratique en individuel et en équipe sur un terrain de 10m de long sur 6 de large. Le joueur ou l'équipe avec la balle ou les balles les plus proches du jack gagne la manche.

Comme à la pétanque, seules les boules les plus proches du jack sont comptabilisées. À l'issue des 6 manches, le joueur ayant marqué le plus de points remporte la partie.

Lors d'un match, en individuel il y a 4 manches, en paire BC4 et paire BC3 4 manches et en TEAM (BC1 et BC2) il y a 6 manches.

Chaque manche selon la catégorie doit respecter un temps de jeu chronométré. Les différentes catégories respectent la classification internationale de World Boccia.

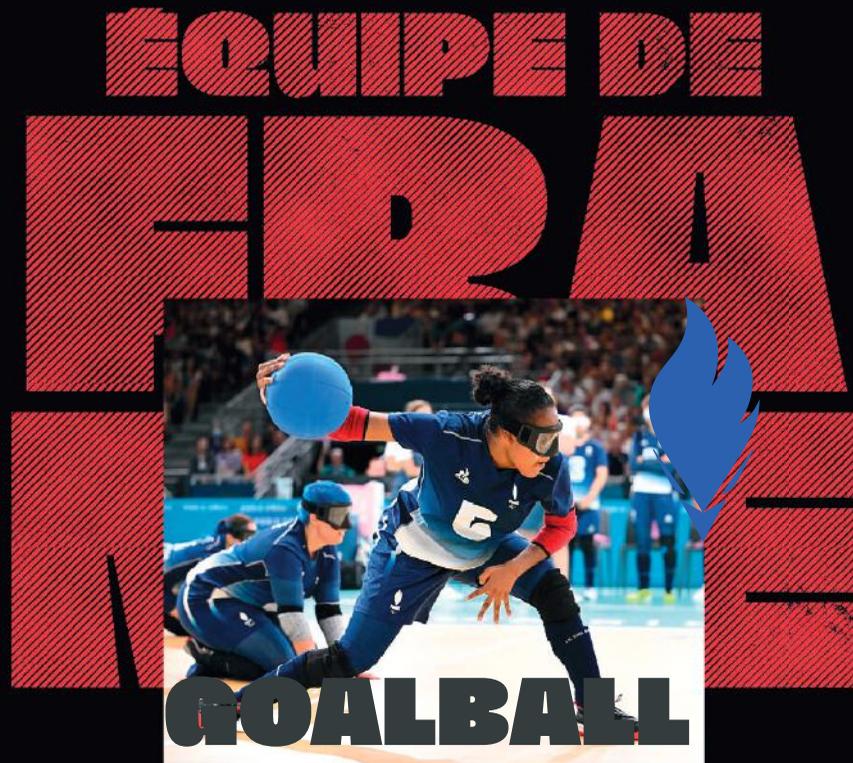
### Le matériel spécifique :

Le terrain est en intérieur il est souvent dur et lisse, en bois ou en matériau synthétique pour permettre un roulement fluide des balles. Aux Jeux Paralympiques et championnat du monde, le sol est en Taraflex.

Ces dernières sont de différentes densités selon l'utilité et les besoins du joueur avec un poids de 275g +/- 12g.

Un jeu se compose de 13 balles en cuir avec 6 balles rouges, 6 bleues et 1 blanche le jack. Le tirage au sort désigne la couleur de chaque joueur ou équipe.

Les joueurs BC3 utilisent des rampes, ils ont un assistant sportif qui reste dos au jeu et ne parle pas. Seul le joueur peut s'exprimer de manière verbale ou par le regard. Ils déclenchent la balle soit avec la main, à l'aide d'une tige dans la main ou la bouche ou une licorne sur la tête (casque avec tige).



## GOALBALL

### Présentation :

Le goalball est un sport collectif réservé aux joueurs déficients visuels. Ce sport est accessible aux mal-voyants et aux non-voyants, sans distinction de catégorie. Spécifique à l'univers paralympique, on pourrait dire que ce sport possède quelques similitudes à la fois avec le bowling et le handball.

Les joueurs doivent porter des masques opaques afin de neutraliser les inégalités de vision et de protéger les yeux. Les équipes sont composées de trois joueurs de champ et de 3 remplaçants. Le nombre de remplacements est limité à 4 par match, dont au moins un en première mi-temps (sinon aucun changement).

### La réglementation :

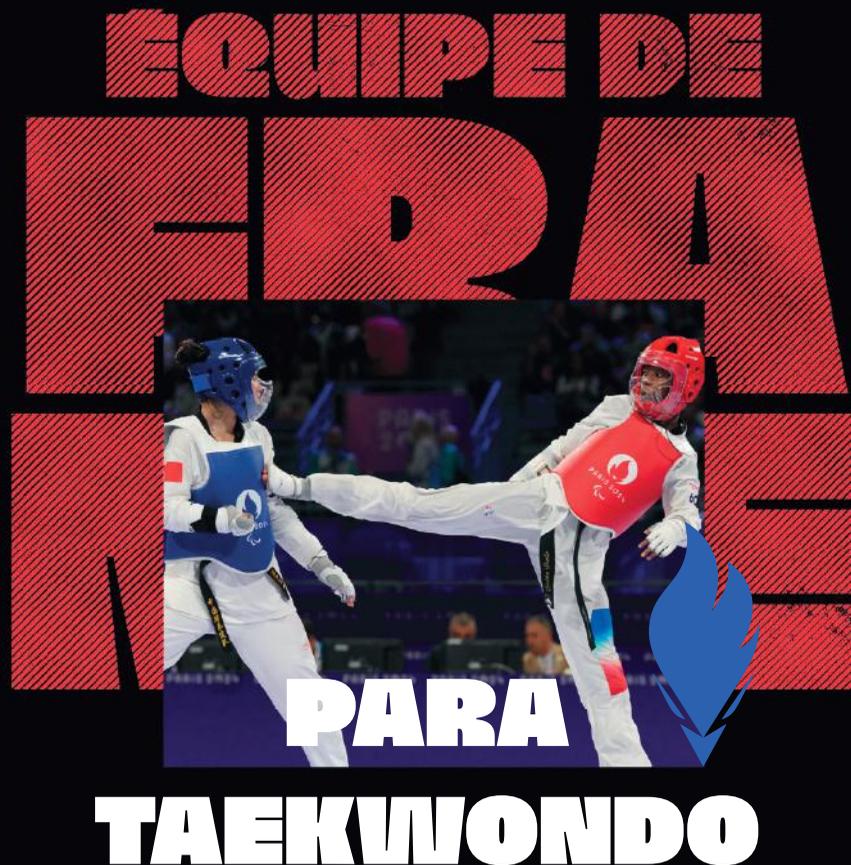
**Fautes individuelles :** Pour qu'un lancer soit réglementaire, la balle doit faire obligatoirement un rebond dans l'une des deux premières parties de son camp (6 premiers mètres), puis le deuxième rebond doit obligatoirement rebondir dans l'une des deux zones neutres de chaque côté de la ligne médiane. Un mauvais lancer est sanctionné par un pénalty : le joueur qui a manqué son lancer défend seul dans le but.

**Fautes collectives :** Si la balle ne franchit pas la ligne médiane dans les 10 secondes à partir du moment où un défenseur est entré en contact avec le ballon, la faute est sanctionnée par un pénalty (erreur d'annonce). C'est le coach adverse qui choisit qui va défendre dans le but.

### Le matériel spécifique :

Le terrain (un terrain de volley-ball : 9 m x 18 m) est divisé en 6 parties égales de 3 m, 3 parties dans chaque camp. Le but, qui mesure toute la largeur du terrain, soit 9 m, est plus large que la somme des tailles des trois défenseurs adverses.

Il y a des repères tactiles au sol dans la zone défensive pour aider les joueurs à se replacer (morceaux de ficelle fixés au sol par un adhésif). La balle émet un son en roulant. Chaque équipe peut bénéficier d'un temps mort par mi-temps.



## PARA TAEKWONDO

### Présentation :

Les compétitions de para taekwondo se déroulent en 1 round de 5 minutes avec 1 minute de pause facultative décidée unilatéralement à n'importe quel moment du combat.

Pour gagner le combat, il faut avoir plus de points que son adversaire à la fin des 5 minutes ou mener par 30 points d'écart ou

être le premier à atteindre 40 points.

En cas d'égalité, un golden round d'1 minute est organisé. Si l'égalité persiste à l'issue du round, le vainqueur est désigné sur décision des arbitres.

### La réglementation :

La zone de frappe autorisée est limitée au plastron (protection de torse) de l'adversaire. Le plastron est muni de capteurs électroniques qui permettent de valider chaque frappe.

Les fautes commises par un combattant (coup de pied à la tête, sortie de tapis, non combativité, chute...) donnent un point à l'adversaire.

### Le matériel spécifique :

Utilisation d'un plastron (protection de torse), du casque agréé avec les supports nécessaires.



# PARA TIR À L'ARC

## PARA TIR À L'ARC

### Présentation :

Les classificateurs peuvent autoriser l'utilisation de matériels spécifiques afin de compenser le handicap de l'archer.

Ce sport exige précision, force et concentration. Il comprend des épreuves individuelles et mixtes.

### La réglementation :

La compétition paralympique de tir à l'arc comprend deux grandes phases singulièrement différentes :

- Dans un premier temps, la phase de classement permet à chaque archer de tirer 72 flèches. Cette phase permet d'établir un classement qui servira à déterminer le tableau des matchs éliminatoires. Durant cette phase, c'est la régularité qui prime.

- Dans un second temps, débute la phase de duels éliminatoires. Les archers sont opposés deux par deux dans des duels et tirent des volées de 3 flèches, une par une à tour de rôle.

### Le matériel spécifique :

Open arc classique : à 70m sur un blason de 122cm de diamètre composé de 10 cercles concentriques. L'arc se compose d'une poignée, de deux branches, d'un stabilisateur et d'un viseur pour ajuster le tir en fonction des conditions climatiques.

la puissance. Le viseur dispose d'une petite loupe. Il est associé à un décocheur mécanique pour tenir la corde et permet une plus grande précision.

W1 : à 50m sur un blason de 80cm de diamètre avec 10 zones. Arc classique ou arc à poulies avec un viseur simple sans loupe.

Open arc à poulies : à 50m sur un blason de 80cm réduit avec les zones de points du 5 au 10. Arc plus court, équipé de poulies aux extrémités, il permet de démultiplier

Accessoires d'assistance autorisés : Selon le handicap, fauteuil roulant, tabouret, support corporel avec décocheur fixé dessus et sangle.

04 RÉSULTATS  
PAJULAHTI 2022



Avec 28 nations et 490 athlètes en lice lors de l'édition 2022 des Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse à Pajulahti, la France s'est classée deuxième au classement des nations. Emmenée par deux porte-drapeaux, Flora Vautier (para tennis de table) et Mathias Da Silva (boccia), la délégation française a totalisé 47 médailles dont 17 en or.



**28**  
NATIONS

**490**

**ATHLÈTES**

**47**

**MÉDAILLES**

**17**

**MÉDAILLES  
D'OR**

# DES EPYG...



CLEMENT BERTHIER



FLORENT MARAIS



EMELINE PIERRE



HECTOR DENAYER



LUCAS DIDIER



KYLIAN PORTAL



HUGO DIDIER



CHARLES-ANTOINE KOUAKOU



HELIOS LATCHOUMANAVA



ANTOINE PRAUD



FLORA VAUTIER



# ...AUX

# JEUX

# EUROPEAN PARALYMPIC COMMITTEE



## 06 PRÉSENTATION DE L'EPC

L'EPC est une organisation européenne à but non lucratif fondée en 1991 par l'IPC (International Paralympic Committee). Le siège est situé à Vienne et Raymon Blondel en est le président depuis 2021. Elle régit le mouvement paralympique à l'échelle européenne.

L'EPC a pour but de promouvoir et défendre les intérêts des athlètes européens en situation de handicap, représentés par leur Comité National Paralympique (NPC) ou un organisme national équivalent, une organisation internationale des sports pour les personnes en situation de handicap ou une Fédération International des Sports Paralympiques. Il agit au service de ses membres, sans discrimination fondée sur la religion, l'économie, le handicap, le sexe, la langue ou l'origine ethnique. Aujourd'hui, il compte 55 membres donc 46 NPC.

L'EPC encourage et soutient le développement et la qualité du parasport en Europe. Il propose des initiations et programmes pour les para athlètes, et organise des compétitions internationales comme les EPYG.

**Valeurs paralympiques** : courage, détermination, inspiration, égalité.

**Symbole paralympique** : le symbole est composé de trois « agitos » respectivement rouge, bleu et vert, s'encerclant sur un fond blanc. Chaque « agito », qui signifie « je bouge » en latin, symbolise le mouvement.

RDV AVEC

LES JEUX  
D'ÉTÉ7.1 HISTOIRE DU  
MOUVEMENT  
PARALYMPIQUE

Peu après la Seconde Guerre Mondiale, d'anciens aviateurs de la Royale Air Force, blessés au combat et devenus paraplégiques, étaient en rééducation à l'hôpital de Stoke-Mandeville, près de Londres. Afin de leur procurer quelques distractions, mais aussi de les obliger à avoir une activité physique, le Directeur Ludwig Guttman, neurochirurgien de l'établissement, a eu l'idée de mettre en place à leur intention des jeux sportifs : basket-ball et tir à l'arc entre autres.

Comme les Jeux Olympiques se déroulaient à Londres en 1948, il décida d'organiser dans son centre, le même jour, à la même heure que la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, la première rencontre sportive pour personnes en fauteuil roulant : le profil des Jeux Paralympiques se dessinait.

Il fallut cependant attendre 1960 et les Jeux de Rome pour assister aux premiers Jeux Paralympiques. Depuis, les chiffres parlent d'eux mêmes : des 300 athlètes de Rome, aux plus de 4 000 présents aux Jeux de Rio 2016, des 8 sports aux 22 présents à Paris 2024, des 5 000 personnes à la cérémonie d'ouverture en 1960 au plus de 349,8 millions de téléspectateurs en 2024.

Les Jeux Paralympiques sont devenus aujourd'hui un des événements les plus importants du monde. Ils sont actuellement la deuxième manifestation mondiale par le nombre de participants.



## HÉRITAGE DES JEUX DE PARIS 2024

Le 8 septembre 2024 se sont achevés les Jeux Paralympiques de Paris 2024. Au-delà des performances et des émotions vécues, les Jeux ont laissé un héritage fort à la France.

Il se matérialise d'abord à travers l'amélioration de l'accessibilité, un sujet qui a occupé une place centrale dans la conception des Jeux. En s'appuyant sur un groupe d'experts d'usage Handicap JOP, composé d'une quinzaine de personnes en situation de handicap, la France s'est particulièrement concentrée sur l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures, des logements, des établissements publics, des établissements sportifs, des transports...

L'héritage est également immatériel grâce à l'accélération des politiques publiques qui visent à développer l'activité physique et sportive pour toutes et tous et favorisent le changement de regard sur le handicap. Plusieurs actions ont été mises en place :

- Les fauteuils roulants et certaines catégories de prothèses sportives seront intégralement remboursés par la sécurité sociale à compter de décembre 2025.
- Le programme Club inclusif, porté par le CPSF, permet de sensibiliser et d'accompagner les clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap. Plus de 2000 clubs sont d'ores et déjà sensibilisés sur tout le territoire français.
- Organisée une fois par an depuis 2017, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) est une semaine pour promouvoir la pratique sportive

chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs olympiques et paralympiques. En 2025, 90% des projets portés par les établissements scolaires étaient dédiés à la découverte des parasports.

- Créée en 2022, la Journée Paralympique est un événement pour promouvoir le parasport et sensibiliser le public au handicap dans le sport par le biais d'initiations et démonstrations, de rencontres avec des athlètes paralympiques, des expériences immersives... En 2025, la 3ème édition aura lieu le 6 septembre à La Communale à Saint-Ouen, et s'inscrit sous le signe de la célébration du premier anniversaire des Jeux de Paris 2024.

# 08 HANDICAP ET CLASSIFICATION

## POURQUOI ?

La classification détermine l'éligibilité d'un sportif à concourir dans une compétition parasportive et l'attribution d'une classe sportive (nouveau, à revoir, confirmé...). Les classes sportives visent à minimiser l'impact du handicap sur la performance pour que le résultat s'appuie essentiellement sur l'excellence sportive.

La classification est ce qui permet de rendre la compétition la plus équitable possible.

## QUELS TEXTES LA RÉGISSENT ?

La classification est une étape commune à tous les parasports, régie par le code de classification du Comité International Paralympique (IPC).

Chaque fédération internationale établit le manuel de classification propre à sa discipline, en accord avec les règles du code de classification IPC.

## PAR QUI ?

La classification est une mission exercée par des professionnels formés. Il peut s'agir de professionnels de la santé et,

dans certains sports, de techniciens (enseignant APA, ancien entraîneur, sportif retraité...).

## QUAND ET POUR QUELLES COMPÉTITIONS ?

L'accès aux compétitions parasportives nationales est soumis à une classification nationale. Elle a lieu avant la première compétition nationale ou relativement tôt dans le parcours compétitif du parasportif. Ses règles se calquent sur celles de la classification internationale de la discipline. Quelques adaptations sont cependant possibles pour permettre le développement de la pratique à l'échelle nationale.

Sur demande et inscription de sa fédération nationale, un parasportif passera en classification internationale. Cette dernière est indispensable pour participer à la plupart des compétitions internationales et la décision issue de la classification internationale prime et remplace la décision de la classification nationale si elle est différente.



# LA CLASSIFICATION : LES ÉTAPES

**1** La première étape est de **s'assurer que le sportif a un diagnostic clair documenté ou une condition de santé (en anglais « Underlying Health Condition ») justifiée** par des examens (imagerie, électrophysiologie, génétique...).

**2** La deuxième étape vise à **s'assurer que cette condition de santé entraîne bien une déficience permanente, relativement stable, éligible selon le code de classification paralympique (en anglais « Eligible impairment ») et que celle-ci est admise dans le parasport concerné.**

En effet, certains parasports proposent des compétitions pour toutes les déficiences éligibles alors que d'autres ne sont ouverts aux sportifs d'une seule déficience (ex : cécifoot seulement pour sportifs avec déficience visuelle).

Les déficiences éligibles selon le code de classification paralympique sont :

- Déficit d'amplitude articulaire passive
- Déficience de membre de type amputation ou agénésie ou différence de longueur de membre
- Petite taille
- Déficit de force musculaire
- Troubles de coordination : hypertonie/spasticité – ataxie – dyskinésie (athétose, dystonie, chorée)
- Déficience visuelle
- Déficience intellectuelle

**3** Si les étapes précédentes sont validées, la troisième étape consiste à **vérifier que le sportif présente le critère minimum de handicap requis dans le parasport concerné (en anglais « Minimum Impairment Criteria »)** c'est-à-dire de vérifier que la déficience s'exprime de manière significative et suffisante dans la discipline, avec le regard de la classification.



Pour une même déficience, ce critère minimum de handicap varie d'un parasport à l'autre. En effet, chaque discipline ne requiert pas les mêmes fonctions, les tâches y étant différentes, chaque partie du corps n'y a pas la même importance (ex : l'amputation d'une main n'entraîne pas le même handicap, la même gêne à la pratique, pour courir un marathon ou pour pratiquer l'aviron).

**Cette 3ème étape aboutit à la décision d'éligibilité ou de non-éligibilité dans la plupart des parasports. Si le sportif n'est alors pas éligible, l'évaluation s'arrête là. Dans certaines disciplines, l'étape suivante est nécessaire pour déterminer l'éligibilité.**

**4** Cette étape est l'évaluation dans la pratique parasportive pour observer l'impact des troubles dans le contexte sportif. **Elle permet d'attribuer la catégorie sportive (aussi appelée « classe ») et un statut** selon, notamment, que la catégorie soit confirmée ou qu'un nouveau passage en classification soit demandé ultérieurement.

# 09 LUTTE, VIOLENCE ET DOPAGE

## VIOLENCES & DISCRIMINATIONS

Depuis 2019, le Comité Paralympique et Sportif Français défend une stratégie de lutte contre les violences dans le sport et articule son action autour de trois orientations clés - prévenir, protéger, former. Parce que la lutte contre les violences doit commencer dès les premiers pas dans le monde sportif, tels que les EPYGM, parce qu'elle relève d'une responsabilité collective, et parce que les personnes en situation de handicap restent particulièrement exposées à ces situations de violence, le CPSF continuera d'agir avec constance et détermination.

**L'intégrité** est l'adhésion à des principes, d'honnêteté et de respect (Nations Unies). « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (article 1, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Les **discriminations**, le **harcèlement**, sont des atteintes à l'intégrité. **L'intégrité physique ou morale**, de tout individu, doit être respectée. Aucun comportement discriminatoire ne sera toléré.

## IL EXISTE PLUSIEURS FORMES DE VIOLENCES

**Discrimination** (traitement défavorable envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de critères définis par la loi comme l'origine, le sexe, le handicap, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, etc.).

**Violences verbales** (insultes, humiliations, menaces, etc.) qu'elles soient interpersonnelles ou via des réseaux sociaux.

**Violences sexistes** (sifflements, gestes ou bruits obscènes, blagues obscènes, genrées, etc.).

**Violences sexuelles** (attouchements non consentis, etc.).

**Harcèlement moral ou sexuel** (gestes équivoques répétés, relations humaines dégradées, messages répétitifs, comportements ou propos répétitifs, etc.).



# 10 CONTEXTE LÉGISLATIF

On parlera donc d'une personne en situation de handicap ou d'une personne ayant des besoins spécifiques pour désigner tout individu éprouvant une difficulté ponctuelle à accomplir un acte dans un contexte donné.

L'expression une personne handicapée reste acceptée dans le langage courant pour désigner tout individu ayant une déficience de naissance et/ou permanente (mais ne sera pas privilégiée).

En revanche, un handicapé est à bannir de notre vocabulaire car il s'agit d'un adjectif qualificatif utilisé à tort comme un nom commun.

## MENTION D'UN HANDICAP

**1** Ne jamais mentionner le handicap d'une personne lorsque le propos n'a aucun lien avec la thématique du handicap.

**2** Éviter de rappeler le handicap d'une personne si celle-ci bénéficie d'une notoriété telle que celui-ci est d'ores et déjà connu du grand public.

**3** Pour les contenus télévisuels, l'image seule permet d'informer les téléspectateurs de certains handicaps visibles. Dès lors, il n'est pas nécessaire de les rappeler.



## MIEUX PARLER DU PARASPORT

**1** Mettre en avant, non seulement les para athlètes de haut niveau, mais aussi le sport amateur, le sport loisir. Le parasport n'est pas réservé à une élite paralympique.

**2** Mettre en avant des situations de mixité dans le monde du sport, mêlant sportifs valides et en situation de handicap. Il ne s'agit pas d'univers cloisonnés, mais de personnes qui partagent une même passion.

**3** Éviter les analogies récurrentes sur la vie personnelle des para-athlètes et axer le propos, comme pour un sportif valide, sur l'aspect sportif.

## L'ÉQUIPE DE FRANCE REMERCIE SES PARTENAIRES POUR LEUR ENGAGEMENT.

### COMMUNICATION ET SERVICE PRESSE

Si vous souhaitez recevoir les communications relatives aux résultats des sportifs français, contactez le service presse du CPSF.

Contact pour toutes demandes d'interviews durant les EPYG :

- [medias@france-paralympique.fr](mailto:medias@france-paralympique.fr)
- Julie Ageron : (+33) 6 99 18 39 31
- Lila Rouillé : (+33) 6 52 61 18 82

Les photos de l'Équipe de France aux EPYG sont disponibles pour la presse sur la galerie du CPSF : <https://www.flickr.com/photos/franceparalympique/albums>

Les images mises à dispositions sur la galerie officielle sont destinées uniquement pour un usage privé et à des fins éditoriales. Toute utilisation devra mentionner le crédit : ©CPSF - M. Lopez-Vivanco.

#### Partenaires Mondiaux



#### Partenaire Officiel



Directrice de la publication : **Marie-Amélie LE FUR**  
Conception - Coordination : **Service communication du CPSF**  
Rédaction : **Inès PASCAL, Julie AGERON**  
Conception et réalisation graphique : **Arno CARRAT**  
Impression : **Addax impression**  
Photos : ©CPSF





[www.equipedefrance.com](http://www.equipedefrance.com)



**@EquipeFRA**  
**#EPYG2025**